



Market Advisory Council

Comité exécutif

Procès-verbal

Mardi 24 mars 2026 (14:00 – 16:00 CEST)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

[Présentation](#)

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (26 février 2005) : Adoptés.

Points d'action : Aucun.

Autosuffisance du marché de l'UE

- **Présentation de l'étude du Parlement européen intitulée « Évaluation de l'impact des importations de produits de la mer sur l'autosuffisance de l'UE » par Tim Huntington (Poseidon Europe)**

[Présentation](#)

Tim Huntington (Poseidon Europe) a indiqué que l'étude intitulée « Évaluation de l'impact des importations de produits de la mer sur l'autosuffisance de l'UE » avait été réalisée pour la Commission de la pêche du Parlement européen et publiée le mois précédent. M. Huntington a rappelé qu'en 2023, l'approvisionnement de l'UE en produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à la consommation humaine s'élevait à 12,38 millions de tonnes, dont 8,48 millions de tonnes (68 %) provenaient des importations et 3,9 millions de tonnes (32 %) de la production de l'UE. Cela s'est traduit par un taux d'autosuffisance de l'UE de 38,1 %, en baisse par rapport aux années précédentes. Il a présenté les grands axes de l'étude : fournir une évaluation actualisée de l'impact et de l'évolution des importations extra-européennes et examiner les options permettant d'accroître l'autosuffisance de l'UE sur divers segments de marché.

M. Huntington a expliqué que le taux d'autosuffisance mentionné masquait la composition des importations et de la consommation de l'UE. En supposant que l'ensemble de la production reste au sein de l'UE, l'offre intérieure de l'UE représente 31 % de l'offre totale disponible. Une fois déduites les exportations de l'UE, la production intérieure de l'UE ne couvre plus que 14 % de la consommation totale de l'UE. Parmi les principaux pays fournisseurs de l'UE figurent le Chili, la Turquie et le Maroc, ainsi que la Norvège et l'Islande. En ce qui concerne les importations en provenance de Norvège et d'Islande, la production se caractérise par des salaires plus élevés et des flottes de pêche plus efficaces et modernes. En comparaison, l'UE dispose d'une flotte vieillissante. Il a souligné que les poissons de fond, tels que le cabillaud, le merlu et d'autres



espèces, représentent une part importante de la consommation dans l'UE, mais que la production européenne de ces espèces n'en représente qu'une petite fraction. Il a également attiré l'attention sur la baisse des débarquements dans l'UE, les débarquements d'espèces soumises à quota ayant diminué de 43 % entre 2020 et 2023. M. Huntington a souligné l'impact de facteurs externes, tels que l'inflation et les contraintes en matière de matières premières, dues par exemple à la guerre en Ukraine et au Brexit, qui ont contribué à une réduction de la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE et à un recours accru aux importations non européennes moins chères.

M. Huntington a expliqué que la production aquacole de l'UE est dominée par les moules, la truite, la dorade et le bar. La compétitivité de l'aquaculture européenne a été mise à mal par une combinaison de facteurs : la hausse des coûts, les défis environnementaux et les importations en provenance de pays tiers, tels que la Turquie et le Chili. L'étude comprend une analyse de cas sur les élevages turcs de bar et de dorade, ainsi qu'une analyse de cas sur le coût de la production de moules en Galice par rapport aux importations de moules produites en masse en provenance du Chili. L'étude a également mis en évidence l'importance de l'innovation pour développer la production et la compétitivité de l'aquaculture européenne. Cela inclut la possibilité de délocaliser la production de mollusques bivalves en mer, même si cela pose d'importants défis techniques et logistiques. L'étude a montré qu'il est possible d'augmenter la production grâce à des systèmes d'aquaculture en recirculation (RAS) plus avancés. L'innovation serait également mise à profit pour renforcer l'automatisation, la résilience et la surveillance à distance.

M. Huntington, en tenant compte des mécanismes politiques et réglementaires, a souligné le décalage entre les normes appliquées aux producteurs de l'UE et celles appliquées aux produits de la pêche et de l'aquaculture importés. Selon lui, il reste essentiel de garantir des conditions de concurrence équitables. Il a présenté plusieurs recommandations politiques, axées sur le renforcement des aides directes, la promotion de l'innovation, l'amélioration de la cohérence réglementaire et la garantie que les produits de la pêche et de l'aquaculture importés respectent des normes conformes aux engagements de l'UE.

- **Échange de points de vue**

Janne Posti (Conxemar) a commenté que l'étude semble suggérer que les importations constituent la principale cause du faible taux d'autosuffisance de l'UE et s'est interrogé sur les contraintes internes pesant sur la production européenne. À titre d'exemple, en 2024, seuls 66 % des quotas de pêche attribués ont été utilisés. M. Posti a souhaité savoir si les demandes et les préférences des consommateurs avaient été prises en compte, étant donné que certaines espèces ne sont pas disponibles en quantités suffisantes pour répondre à la demande des consommateurs européens. Selon lui, il convient également de prendre en compte l'impact des réglementations environnementales sur le secteur de la pêche de l'UE. M. Posti a manifesté son intérêt et a demandé des précisions sur la conclusion de l'étude selon laquelle la Norvège et l'Islande, bien qu'ayant des coûts d'exploitation plus élevés, restent plus compétitives que la flotte de pêche de l'UE. Il a souhaité savoir si les acteurs des secteurs de la transformation, du commerce et de la vente au détail avaient été consultés lors de la réalisation de l'étude. Il a également souhaité savoir comment les recommandations proposées seraient mises en œuvre dans la pratique, notamment en ce qui concerne la définition des normes de durabilité applicables aux produits importés. En outre, il s'est interrogé sur les



analyses d'impact concernant la compétitivité du secteur de la transformation, car cela pourrait entraîner une augmentation des coûts et un risque de délocalisation.

Tim Huntington (Poseidon Europe) a reconnu que les importations ne sont pas nécessairement néfastes. Plusieurs des espèces consommées n'étant pas disponibles sur le marché intérieur, le commerce joue un rôle légitime. Selon lui, le principal facteur affectant la compétitivité des producteurs primaires de l'UE est la faible productivité. L'Islande et la Norvège disposent de flottes de pêche plus modernes et plus importantes, qui sont plus rentables. M. Huntington a précisé que l'étude s'était penchée sur les contraintes environnementales, notamment celles pesant sur la production aquacole, qui constituent des obstacles à la compétitivité de la production européenne. Il a ajouté que la DG MARE a conscience de ces contraintes et s'efforce d'alléger les charges qui pèsent sur la production aquacole. Il a expliqué que cette étude constitue une étude documentaire pour laquelle le temps consacré aux consultations des parties prenantes était limité. Aucune analyse d'impact n'a été réalisée, car cela ne relevait pas du cahier des charges. L'objectif était de cerner la situation, notamment à travers des études de cas, afin d'identifier les points forts et les points faibles.

Guus Pastoor (Seafood Europe) a fait remarquer que l'étude contient plusieurs recommandations pertinentes, mais, à l'instar de M. Posti, a émis des doutes quant à son angle d'approche. Selon lui, le titre de l'étude devrait être inversé, car l'accent devrait être mis sur les effets de la production de l'UE sur le taux d'autosuffisance. L'approche adoptée dans l'étude semble plutôt défensive. Il aurait fallu accorder davantage d'attention à la demande du marché en matière d'importations. À titre d'exemple, le saumon n'est pas un produit peu coûteux, mais il a continué à gagner du terrain sur le marché grâce à sa disponibilité, aux producteurs, à la logistique et aux préférences des consommateurs. M. Pastoor a souligné que les consommateurs modifient leurs habitudes en matière d'apport en protéines ; il convient donc de reconnaître les bienfaits nutritionnels des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment en augmentant l'offre sur le marché. Une telle approche pourrait également stimuler les investissements dans les produits et renforcer les chaînes d'approvisionnement. Alors que la demande du marché pourrait favoriser l'innovation, dans l'UE, en raison de contraintes politiques et environnementales, les captures ont continué de diminuer.

Tim Huntington (Poseidon Europe) a marqué son accord avec M. Pastoor. M. Huntington a expliqué que le mandat avait été défini par le Parlement européen, ce qui témoigne de la préoccupation des députés européens pour la compétitivité. Même si les recommandations politiques peuvent être perçues comme génériques, elles ont été jugées utiles. Concernant l'orientation de la production en fonction de l'évolution du marché, il a donné comme exemple le fait que le développement de la culture des algues et de l'aquaculture d'espèces de bas niveau trophique dépendrait de l'évolution du marché. Il s'est déclaré disposé à transmettre ces remarques au personnel de la Commission de la pêche du Parlement européen.

Thibault Pivetta (EMPA) a salué cette étude, en particulier les recommandations concernant la conchyliculture. Selon lui, il est important de poursuivre la réflexion sur la manière dont l'aquaculture en mer pourrait s'adapter aux pressions croissantes qui s'exercent sur les zones côtières. Le terme « en mer » recouvre un large éventail de situations, confrontées à des défis qui exigent innovation et investissements. M. Pivetta a souligné l'impact direct des prix des produits sur les coûts de production du secteur des fruits de mer. Il a fait valoir qu'il fallait également se pencher sur la manière dont l'accès aux fonds de recherche



influe sur la compétitivité, car de nombreux opérateurs peinent à tirer parti des financements disponibles. Il serait pertinent d'analyser comment les instruments de financement existants, tels qu'Horizon Europe, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, ou encore les programmes nationaux, ont été utilisés et quelle est leur efficacité.

Tim Huntington (Poseidon Europe) a reconnu que le transfert de la production aquacole en mer était complexe, mais a souligné qu'il existe des modèles intermédiaires, ce qui permettrait d'envisager une combinaison de plusieurs approches. En ce qui concerne la compétitivité, M. Huntington a fait valoir que les PME sont les plus touchées par les exigences réglementaires et qu'elles ont le plus de mal à rester compétitives. Concernant l'accès au financement, il a mentionné qu'il y a un manque de données FAMED désagrégées par segment. Il a ajouté que la DG MARE s'apprête à lancer une étude sur les investissements dans l'aquaculture.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que le secteur du commerce de détail spécialisé en Espagne a été fortement affecté, au fil du temps, par des dysfonctionnements politiques. De nombreux acteurs tout au long de la chaîne de valeur ont disparu. Bien que ce secteur ne soit pas intrinsèquement non compétitif, il a dû faire face à des conditions exceptionnellement difficiles. Les micro-entreprises ont été confrontées à des contraintes particulièrement sévères. Étant donné que certains produits ont bénéficié d'un financement tandis que d'autres n'en ont pas bénéficié, le secteur n'évolue pas dans un environnement politique adéquat. Selon elle, il convient de reconnaître l'impact des contraintes décrites. Il ne faut pas confondre les défis structurels avec des faiblesses.

Katarina Sipic (Seafood Europe) a demandé que soit évalué l'impact de la politique réglementaire sur la compétitivité. Mme Sipic s'est interrogée sur le volume de la production de l'UE par rapport à celui des pays tiers. Bien qu'elle ne représente qu'une petite fraction du marché mondial, l'UE continue d'exiger que le reste du monde se conforme à ses normes. Compte tenu de la nature politique de l'étude, elle s'est interrogée sur la valeur ajoutée pour les opérateurs européens.

Bertrand Charron (ASC) a exprimé son accord général avec les recommandations de l'étude. M. Charron a souhaité savoir si l'étude avait examiné la part des produits de la pêche et de l'aquaculture certifiés. L'étude préconisant un soutien à la certification, il a souhaité en savoir plus sur les mécanismes européens qui pourraient être mis en œuvre pour encourager cette évolution.

Tim Huntington (Poseidon Europe) a reconnu l'existence d'obstacles structurels, ajoutant que la DG MARE en avait conscience. M. Huntington a expliqué que l'étude n'avait pas examiné le coût du cadre réglementaire, ce qui constituerait une tâche particulièrement ardue et hautement politique. Il a indiqué ne pas connaître la part de la production certifiée au sein de l'UE. Selon les estimations du MSC, environ 25 % des pêcheries sont certifiées à l'échelle mondiale.

Diplomatie maritime

- **Présentation du rapport d'initiative du Parlement européen sur le rôle de la diplomatie maritime pour la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, par la députée européenne Željana Zovko**



Željana Zovko (Parlement européen) a présenté le rapport d'initiative du Parlement européen sur le rôle de la diplomatie maritime pour la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture de l'UE. Mme Zovko a souligné que l'océan ne constitue pas seulement un enjeu environnemental et économique, mais aussi un espace géopolitique, jouant également un rôle dans le commerce international. L'UE est un acteur maritime mondial disposant de la plus grande zone économique exclusive au monde. Grâce à son cadre réglementaire, l'UE figure parmi les acteurs les plus durables à l'échelle mondiale. Néanmoins, le secteur européen reste sous pression et doit faire face à des défis majeurs en matière de compétitivité, notamment une dépendance croissante vis-à-vis des produits de la pêche et de l'aquaculture importés et la menace persistante de la pêche INN. Étant donné que le secteur européen opère selon des normes environnementales et sociales élevées, il convient de renforcer les conditions de concurrence équitables. La durabilité devrait être prise en compte dans l'ensemble de l'action extérieure de l'UE, y compris dans les domaines du commerce, de la diplomatie et de la gouvernance des océans, par exemple par le biais d'accords de libre-échange, de négociations multilatérales et de l'accès aux marchés.

Mme Zovko a souligné que la diplomatie maritime doit être utilisée comme un outil concret pour promouvoir les normes de l'UE à l'échelle mondiale. Elle a appelé à renforcer la lutte contre la pêche INN par une utilisation rigoureuse des outils existants. L'influence du marché doit être mise à profit pour renforcer la durabilité, notamment grâce à une traçabilité rigoureuse, à une mise en œuvre efficace du système de certification des captures et à la garantie que les produits importés respectent des normes équivalentes à celles des produits de l'UE, y compris par le biais de mesures de rétorsion. Les partenariats internationaux, notamment les Accords de partenariat pour une pêche durable, devraient être renforcés. Ces partenariats permettent non seulement d'accéder aux ressources, mais offrent également un cadre de coopération et de transparence, en mettant l'accent sur la durabilité, l'équité et la prise en compte adéquate des producteurs locaux.

Mme Zovko a souligné l'importance de renforcer la compétitivité du secteur, notamment par le biais de financements et d'une attractivité accrue pour les jeunes générations. Elle a insisté sur l'importance de la participation des parties prenantes, y compris celles issues des régions ultrapériphériques, à l'élaboration des mesures politiques. Les Conseils consultatifs ont joué un rôle essentiel pour garantir que les politiques restent ancrées dans la réalité, et elle a ajouté qu'elle se réjouissait de la participation des parties prenantes croates au CCM. Elle a souligné que, grâce à la diplomatie océanique, l'UE pourrait jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale, en conciliant compétitivité et durabilité, tout en luttant contre la concurrence déloyale. Elle s'est déclarée disposée à poursuivre les échanges et les discussions bilatérales.

- **Échange de points de vue**

Le Président a remercié Mme Zovko pour son exposé. Il s'est déclaré disposé à communiquer les coordonnées du bureau de Mme Zovko, au cas où les membres auraient des questions.

Groupes de travail

- **Compte rendu de Julien Lamothe (Président du Groupe de travail n° 1)**

Julien Lamothe (EAPO) a indiqué que, lors de la réunion du 23 mars 2026 du Groupe de travail n° 1 :



- Un représentant de la DG MARE a présenté les travaux préparatoires relatifs à la future Stratégie de l'UE pour les communautés côtières et à la Stratégie de l'UE pour les îles – le Secrétariat diffusera un questionnaire aux membres en vue de l'élaboration d'un projet d'avis sur ce sujet ;
 - La présentation prévue par un représentant de la DG MARE concernant le suivi des dépenses budgétaires et le cadre de performance prévu dans le prochain Cadre financier pluriannuel n'avait pas pu avoir lieu, mais que le Secrétariat recueillerait les contributions de la DG MARE et reprogrammerait cette présentation ;
 - Un représentant de la DG MARE a fait le point sur les résultats de la Campagne de l'UE sur l'aquaculture, qui pourraient également s'avérer pertinents pour la campagne sur les produits alimentaires aquatiques prévue pour 2027 ;
 - Un représentant de la DG MARE et des experts de l'EUMOFA ont présenté une version mise à jour du site web de l'EUMOFA – les parties prenantes pourraient également bénéficier des webinaires spécifiques prévus ;
 - Des experts de l'EUMOFA ont présenté l'édition 2025 de l'« Étude sur la farine et l'huile de poisson » ;
 - Janne Posti, en tant que Coordinateur du groupe de soutien pour l'Industrie de transformation au sein du Partenariat pour la transition énergétique, a fait le point sur les développements récents et les aspects liés au marché de cette initiative.
- **Compte rendu de Stefan Meyer (Président du Groupe de travail n° 2)**

Le Secrétaire général, au nom du Président du Groupe de travail n° 2, a indiqué que, lors de la réunion du 23 mars 2026 du Groupe de travail n° 2 :

- Des représentants de la DG MARE ont présenté les résultats d'un questionnaire sur la traçabilité, distribué aux parties prenantes en décembre 2025, qui soulignait qu'un nouvel acte délégué était attendu dans un avenir proche – le Groupe de travail s'est engagé à élaborer un nouvel avis sur la traçabilité, dès que le projet d'acte délégué serait disponible ;
- Un représentant de la DG MARE a fait le point sur les dernières évolutions commerciales, notamment la conclusion de l'Accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde, les décisions relatives au partenariat et à l'accord commercial intérimaire avec le Mercosur, ainsi que les procédures internes visant à mettre en œuvre l'accord-cadre conclu avec les États-Unis ;
- Un représentant de Seafood Europe a présenté une proposition de projet d'avis sur la mise en œuvre du programme CATCH. Plusieurs membres ayant demandé un délai supplémentaire pour examiner le



texte, le Groupe de travail a décidé de recourir à une procédure écrite ordinaire, qui sera suivie, si nécessaire, d'une procédure écrite d'urgence ;

- Un représentant de la Coalition contre la pêche INN a présenté un guide élaboré par son organisation, intitulé « Manuel du système de contrôle des importations de produits de la pêche » ;
- Le Groupe de travail a procédé à un échange de points de vue sur le devoir de diligence, en mettant particulièrement l'accent sur la Directive relative au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises et sur les futures normes de reporting sectorielles – le Groupe de travail a convenu de poursuivre la collecte d'informations, dans le but d'élaborer un projet d'avis dans un avenir proche.

- **Compte rendu de Benoît Thomassen (Président du Groupe de travail n° 3)**

Benoît Thomassen (FEAP) a indiqué que, lors de la réunion du 24 mars 2026 du Groupe de travail n° 3 :

- Un représentant de la DG SANTE a fait le point sur les exigences sanitaires et phytosanitaires ainsi que sur les importations de crevettes en provenance d'Inde ;
- Des représentants de l'EFFOP ont fait une présentation sur l'empreinte climatique des ingrédients marins ;
- Les membres ont examiné un projet d'avis sur les produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires entre l'UE et le Royaume-Uni ;
- Les membres ont examiné un projet d'avis sur la compétitivité, la simplification et la réduction des charges administratives ;
- Les membres ont examiné le projet d'avis sur la compétitivité et les études à venir concernant le Règlement sur le contrôle de la pêche. Compte tenu des nombreuses remarques préliminaires formulées avant la réunion, le Groupe de travail a décidé de recourir à une procédure écrite, dans le but de finaliser le document dans les meilleurs délais ;
- Les membres ont examiné un projet d'avis sur l'interaction biochimique entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Les membres ont examiné un projet d'avis sur les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Le Comité exécutif a approuvé l'avis intitulé « Négociation de l'accord SPS entre l'UE et le Royaume-Uni », l'avis intitulé « Compétitivité du marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture – Simplification et réduction de la charge administrative », l'avis sur les « Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) » et l'avis sur « L'interaction biochimique entre le sélénium et le mercure dans les produits de la pêche et de l'aquaculture ».

Journée maritime européenne



- **Compte rendu de l'atelier conjoint des Conseils consultatifs par Pedro Reis Santos (Secrétaire général)**

Le Secrétaire général a rappelé que, chaque année, la Commission européenne organise la Journée maritime européenne, qui comprend divers panels et ateliers. En 2026, cet événement se tiendra les 21 et 22 mai à Limassol, à Chypre. Conformément à la pratique habituelle, l'événement comprendra un atelier organisé par les Conseils consultatifs. Le Secrétaire général a indiqué que les Secrétariats des Conseils consultatifs avaient convenu que, à partir de 2026, l'atelier annuel serait coordonné par trois à quatre Secrétariats.

Le Secrétaire général a en outre indiqué que, pour l'atelier de 2026, les conseils consultatifs chargés de la coordination étaient le Conseil consultatif pour la Méditerranée, le Conseil consultatif pour la mer Baltique, le Conseil consultatif pour les eaux du Nord-Ouest et le Conseil consultatif pour la mer du Nord. Les quatre Conseils consultatifs organisateurs ont convenu que l'atelier porterait sur la planification de l'espace maritime. Le Secrétaire général a indiqué que, même si le CCM ne participe pas à l'organisation, il assistera à la session. Parmi les intervenants prévus figurent des représentants de diverses ONG et de pêcheurs à petite échelle.

Le Secrétaire général a souligné que les inscriptions pour la Journée maritime européenne étaient déjà ouvertes. Les préparatifs de l'atelier sont en cours.

Divers

- **Coopération éventuelle avec le CCRUP et le CCA concernant les aides d'État *de minimis* en faveur de la production aquacole**

Le *Secrétaire général* a indiqué qu'à la demande du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques, il avait participé à un échange de points de vue sur le plafond des aides d'État *de minimis* en faveur de la production aquacole, qui s'est tenu lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques. Le Secrétaire général a rappelé que, conformément au cadre législatif de l'UE, il existe différents plafonds d'aide selon le secteur économique. Le plafond pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture s'élève à 40 000 euros par entreprise sur une période de trois ans. En revanche, pour la production agricole, le plafond est de 50 000 euros, pour le transport routier de marchandises, il est de 100 000 euros, tandis que le plafond général est fixé à 300 000 euros.

Le Secrétaire général a expliqué que le Conseil consultatif des régions ultrapériphériques souhaite demander une augmentation du plafond applicable à la production aquacole. Selon eux, en cas de crise, les assureurs ne couvrent généralement pas la production, mais uniquement les infrastructures. Dans le cas de la production aquacole dans les régions ultrapériphériques, les assureurs ne souhaitent généralement même pas couvrir les infrastructures en raison de la fréquence des catastrophes naturelles, telles que les cyclones. Par conséquent, les opérateurs aquacoles dépendent fortement des aides d'État. Si, en situation de crise, il est théoriquement possible de recourir au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, cela reste difficile dans la pratique lorsqu'une aide rapide est nécessaire. Le Conseil consultatif des régions ultrapériphériques souhaite associer le Conseil consultatif de l'aquaculture à l'élaboration des avis, mais aussi le CCM, dans la mesure où la transformation et la commercialisation des produits de l'aquaculture sont concernées.



Le Secrétaire général a indiqué qu'à ce stade, seul un échange de points de vue avait eu lieu, de sorte que l'élaboration d'un projet de texte n'est pas encore en cours. Le Secrétaire général a encouragé les membres à faire part de leur avis sur l'opportunité d'associer le CCM à ce processus.

Daniel Voces (Europêche) a souhaité savoir si le projet d'avis prévu concernerait également le secteur de la pêche, faisant valoir que le plafond actuel de 40 000 euros par entreprise sur une période de trois ans n'est pas suffisamment élevé. M. Voces a en outre souligné que, comme l'a démontré la crise du carburant qui a suivi la guerre en Ukraine, l'octroi d'aides d'État « par entreprise » constitue un problème majeur, car une même entreprise peut posséder plusieurs navires de pêche. Il a ajouté que le futur avis devrait également porter sur l'examen de mesures d'urgence par la Commission européenne dans le contexte du conflit en cours au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général a répondu que l'objectif proposé par le Conseil consultatif des régions ultrapériphériques porte exclusivement sur la production aquacole, mais il s'est déclaré disposé, si le Comité exécutif le souhaite, à prendre contact avec les Secrétariats des autres Conseils consultatifs afin d'étendre les recommandations au secteur de la pêche ainsi qu'aux mesures d'urgence visant à faire face au conflit en cours.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a déclaré qu'elle ne s'oppose pas à l'octroi d'une aide aux producteurs aquacoles. Toutefois, selon elle, l'octroi d'aides d'État *de minimis* devrait se faire de manière à garantir des conditions de concurrence équitables tout au long de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture, en évitant toute distorsion du marché.

Katarina Sipic (Seafood Europe) a manifesté son intérêt pour l'élaboration de ces recommandations, même si cela dépendrait de la manière dont elles seraient formulées. Mme Sipic a rappelé que, pendant la crise du COVID-19, dans le secteur de la transformation, il y avait eu des différences notables dans l'accès aux aides, notamment lorsqu'on comparait la transformation des produits de la mer à celle des produits agricoles. Selon elle, cette question devrait faire l'objet d'un suivi attentif.

Thibault Pivetta (EMPA) a exprimé son soutien à l'élaboration d'un avis commun, car il existe des spécificités propres au secteur de l'aquaculture auxquelles il convient de répondre. Bien que le secteur de la transformation présente lui aussi des spécificités, il estime qu'il serait possible de rédiger un texte couvrant les spécificités de tous les secteurs concernés.

Le Président a proposé de procéder d'urgence à un élargissement de la portée du projet d'avis.

- **Conseil européen des océans**

Le Secrétaire général a rappelé que, récemment, plusieurs Conseils consultatifs avaient adressé une lettre commune au commissaire Kadis pour solliciter une collaboration avec le Conseil européen des océans, et plus précisément pour y adhérer. Le CCM a envoyé une lettre distincte, visant plutôt à obtenir un statut d'observateur. Bien qu'une réponse officielle se fasse toujours attendre, lors d'une récente réunion du Conseil consultatif des eaux du Nord-Ouest, le commissaire a encouragé les Conseils consultatifs à présenter, de manière coordonnée, leur candidature pour devenir observateurs.



Le Secrétaire général a indiqué que, compte tenu de la date limite de dépôt des candidatures, le Secrétariat, en coordination avec le Président, avait soumis une demande officielle visant à ce que le CCM soit admis en tant qu'observateur au sein du Conseil européen des océans. Suite à une suggestion de l'Équipe de direction, il a été désigné comme représentant principal du CCM. Le Secrétaire général a encouragé les membres à faire part de leurs points de vue sur la participation du CCM, en tant qu'observateur, au Conseil européen des océans.

Le Comité exécutif a donné son accord pour que le CCM participe, en tant qu'observateur, au Conseil européen des océans.

- **10^e anniversaire du Conseil consultatif du marché et du Conseil consultatif de l'aquaculture**

Le Président a rappelé qu'une conférence spéciale se tiendrait le 10 juin 2026 à Bruxelles pour commémorer le 10^e anniversaire du CCM et du Conseil consultatif de l'aquaculture. Le Président a encouragé les membres à y participer.

Le Secrétaire général a indiqué que l'événement se déroulerait dans l'après-midi au Palais des Académies. Le programme est presque finalisé. En ouverture de l'événement, des discours seront prononcés par le Commissaire européen chargé de la pêche et des océans, la Présidence chypriote du Conseil de l'Océan européen et le Directeur général adjoint de la FAO. Deux tables rondes sont prévues. La première table ronde porterait sur une perspective rétrospective du rôle du CCM et du Conseil consultatif de l'aquaculture, tandis que la seconde table ronde adopterait une perspective prospective sur l'avenir de la production aquacole et du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture. Ces tables rondes devraient réunir des représentants des administrations nationales, de la DG MARE, de l'Agence européenne de contrôle des pêches, un Vice-Président de la commission de la pêche du Parlement européen, ainsi que divers experts. La conférence serait suivie d'une réception, au cours de laquelle serait proposé un spectacle culturel. Il a rappelé que, au cours des deux jours suivants, se tiendraient les réunions habituelles des Groupes de travail et du Comité exécutif.

- **Organisation de la réunion**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a fait part de sa déception face au fait que, malgré le vif intérêt manifesté par les membres, le temps imparti n'avait pas été suffisant pour permettre à tous d'intervenir de manière efficace dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « Taux d'autosuffisance du marché de l'UE ». Selon elle, le temps de parole n'avait pas été réparti de manière équilibrée entre les membres qui avaient demandé la parole. Elle a demandé que, à l'avenir, le débat soit organisé différemment.

Le Président a reconnu que l'échange de points de vue sur le sujet mentionné aurait pu être mieux organisé. Le Président a indiqué que la disponibilité limitée du député européen Zokvo avait rendu difficile de prolonger davantage le point précédent de l'ordre du jour. Le Président a souligné l'importance de permettre à tous les membres d'intervenir. À l'avenir, des efforts pourraient être faits pour limiter le nombre de questions par intervenant, afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de membres.

Le Secrétaire général s'est déclaré disposé à communiquer les coordonnées de M. Huntington, au cas où Mme Álvarez souhaiterait donner suite à cette affaire dans le cadre d'un échange bilatéral.



Résumé des points d'action

- Divers
 - Le Secrétaire général est chargé de prendre contact avec les Secrétariats des autres Conseils consultatifs afin d'étendre la collaboration prévue concernant les plafonds des aides d'État *de minimis* à la production halieutique ainsi qu'au conflit en cours au Moyen-Orient.



Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Production Organization Omega 3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Andrea Fabris	Associazione Piscicoltori Italiani (API)	Membre
Angels Segura Unió	AECOC	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors	Membre
Aodh O Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Benoit Thomassen	FEAP	Membre
Bertrand CHARRON	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Claudio Pedroni	Associazione Piscicoltori Italiani (API)	Membre
Daniel Voces de Onaindi	Europêche	Membre
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation	Membre
Gerd Heinen	DG MARE	Expert
Grace Howe	The Nature Conservancy (TNC)	Membre
Guus Pastoor	Seafood Europe	Membre
Jacob Armstrong	WWF	Membre
Janne Posti	CONXEMAR	Membre
Javier Ojeda	FEAP	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne PO	Membre
John Lynch	ISEFPO	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Jules Danto	EAPO	Membre
Julien Lamothe	ANOP	Membre
Katarina Sipic	Seafood Europe	Membre
Laura Harpøth Espensen	EFFOP - Marine Nutrients Europe	Membre
Laure Guillevic	WWF European Policy Office	Membre
Linda Zanki Duvnjak	OP Friska Riba	Membre
Linne Verhoeven	Seafood Europe	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Matthew Gréant	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Nila Silovic	Parlement européen	Observateur
Pedro Hernández Saez	CARBOPECA OPP 66	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pier Salvador	COPA COGECA	Membre
Poul Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Roberto Alonso	ANFACO-CYTMA	Membre
Tamas Eisenbeck	Seafood Europe	Membre
Thibault PIVETTA	EMPA	Membre
Tim Huntington	Poseidon	Expert
Violaine De Neef	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Yobana Bermúdez	Seafood Europe	Présidente
Željana Zovko	Parlement européen	Observateur

